

**ORGANISATION DE LA DISCUSSION
DES TEXTES INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR**

Projet de loi n° 1378 du 28 janvier 2004, relatif à **l'application du principe de laïcité dans les écoles, collèges et lycées publics**, présenté par M. Luc Ferry, ministre de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche.

Article 1^{er}. Il est inséré dans le Code de l'éducation un article L. 141-5-1 ainsi rédigé : « dans les écoles, les collèges et les lycées publics, le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit. »

Article 2. La présente loi est applicable : dans les îles Wallis et Futuna ; dans la collectivité départementale de Mayotte ; en Nouvelle-Calédonie.

→ <http://www.assemblee-nationale.fr/12/projets/pl1378.asp>

Projet de loi n° 344 du 7 novembre 2012 **ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe**, présenté par M^{me} Christiane Taubira, garde des Sceaux, ministre de la Justice.

Article 1^{er}. Le Code civil est ainsi modifié :

1° il est inséré un article 143 ainsi rédigé :

« Art. 143. – Le mariage est contracté par deux personnes de sexe différent ou de même sexe. » [...]

4° L'article 163 est ainsi rédigé :

« Art. 163. Le mariage est encore prohibé entre l'oncle et la nièce ou le neveu, la tante et la nièce ou le neveu. »

→ <http://www.assemblee-nationale.fr/14/projets/pl0344.asp>

Proposition de loi n° 4367 du 11 janvier 2017 relative à **la légalisation contrôlée du cannabis**, présenté par M^{mes} et Messieurs Noël Mamère, Jean-Louis Roumégas, Cécile Duflot, Michèle Bonneton, etc. députés.

Article 5. Le fait de provoquer directement un mineur à consommer, détenir, transporter, offrir ou céder du cannabis ou un produit du cannabis est puni de deux ans d'emprisonnement et 150 000 euros d'amende.

Article 6. Même en l'absence d'ivresse manifeste, le fait de conduire un véhicule sous l'influence du cannabis caractérisé par une concentration de tétrahydrocannabinol dans le sang égale ou supérieure à 8 nanogrammes par litre est puni de deux ans d'emprisonnement et de 4 500 euros d'amende.

Article 7. Il est créé un monopole de production et de distribution du cannabis et des produits du cannabis, la Française du cannabis, auquel l'État donne pour mission de lutter contre le trafic de stupéfiants et de protéger la santé et la sécurité publique.

Article 8. Le monopole délimite les régions et définit les parcelles où la culture du cannabis est autorisée. Seules les personnes agréées par le monopole ont le droit de se livrer à cette culture. L'utilisation de pesticides ou d'engrais chimiques est proscrite. De façon générale la production de cannabis doit être écologique et respectueuse de l'environnement.

Article 9. Le monopole délivre des licences autorisant l'ouverture et l'exploitation de débits à emporter ou à consommer sur place du cannabis ou des produits du cannabis.

→ <http://www.assemblee-nationale.fr/14/propositions/pion4367.asp>

Répartition des députés par tendance et circonscription

Députés	Partis	Circonscriptions, exemples de commune
M ^{lle} Mathilde A.	Parti chrétien démocrate	1 ^{re} des Yvelines, Versailles
M ^{lle} Kimy A.	La République en marche	12 ^e de la Seine-Ma., Gournay-en-Bray
M ^{lle} Albane B.	Tavini huiraa tira	3 ^e de la Polynésie, Bora-Bora
M ^{lle} Clémence C.	Chasse, pêche, nature tradition	1 ^{re} du Gers, Auch
M ^{lle} Maëlle C.	Les Républicains	5 ^e de la Côte-d'Or, Gevrey-Chambertin
M ^{lle} Léa D.	La France insoumise	8 ^e de la Loire-Atlantique, Saint-Nazaire
M. Madjid D.	Union des démocrates indépendants	15 ^e du Nord, Hazebrouck
M ^{lle} Aurore E.	La République en marche	5 ^e de la Gironde, Pauillac
M ^{lle} Ilona E.	Les Républicains	5 ^e de la Charente-Maritime, Marennes
M ^{lle} Clémence F.	Mouvement indépend. martiniquais	1 ^{re} de la Martinique, Le Lamentin
M ^{lle} Laura F.	Génération·s	11 ^e des Yvelines, Trappes
M. Bryan F.	La République en marche	2 ^e du Haut-Rhin, Rouffach
M. Adrien G.	Les Identitaires	2 ^e des Pyrénées-Orientales, Rivesaltes
M ^{lle} Justine G.	La France insoumise	2 ^e de l'Isère, Vizille
M ^{lle} Maiwenn L.	Rassemblement national	9 ^e du Val-d'Oise, Gonesse
M. Victor L.	Europe Écologie les Verts	21 ^e de Paris, 20 ^e arrondissement
M. Maxime L.	Rassemblement national	14 ^e du Pas-de-Calais, Hénin-Beaumont
M ^{lle} Inès L.	Parti communiste français	10 ^e de la Moselle, Florange
M. Nathan M.	Parti radical de gauche	2 ^e de la Guyane, L'Oyapock
M ^{lle} Sophia M.	Debout la France	7 ^e des Alpes-Maritimes, Antibes
M ^{lle} Zoé M.	Mouvement démocrate	12 ^e du Rhône, Sainte-Foy-lès-Lyon
M ^{lle} Annabelle P.	Résistons!	4 ^e des Pyrénées-Atlantiques, Loudios
M. Maxime P.	Parti socialiste	4 ^e du Doubs, Sochaux
M. Romain Q.	Nouveau Parti anticapitaliste	2 ^e du Finistère, Brest
M ^{lle} Clothilde R.	La République en marche	6 ^e de la Marne, Montmirail
M ^{lle} Hélène R.	Lutte ouvrière	5 ^e de la Manche, Cherbourg
M. Augustin T.	Parti socialiste	5 ^e de l'Hérault, Saint-Chinian
M ^{lle} Louise V.	Pè a Corsica	1 ^{re} de Haute-Corse, Bastia
M ^{lle} Clara W.	Dissidence française	12 ^e des Bouches-du-Rhône, Marignane

Carte des circonscriptions législatives : → <http://www.assemblee-nationale.fr/>

Répartition des députés dans l'hémicycle

Président
de séance

Clara W. DF						Hélène R. LO	Romain Q. NPA
Adrien G. BI	Maxime L. RN		Victor L. EÉLV	Zoé M. MoDem		Inès L. PCF	Clémence F. MIM
Sophia M. DLF	Maiwenn L. RN		Kimy A. REM	Clothilde R. REM		Justine G. FI	Léa D. FI
Mathilde A. PCD	Clémence C. CPNT		Bryan F. REM	Aurore E. REM		Albane B. Tavini	Laura F. G•s
Louise V. PaC	Ilona E. LR			Madjid D. UDI		Maxime P. PS	Augustin T. PS
Maëlle C. LR			Annabelle P. Résistons!			Nathan M. PRG	

Composition réelle de l'Assemblée nationale (XV^e législature, depuis juin 2017), sur 577 députés :
 17 « France insoumise » (2,9 %), 16 « Gauche démocrate et républicaine » (2,7 %), 29 « socialistes » (5 %),
 16 « Libertés et territoires » (2,7 %), 306 « La République en marche » (53 %), 46 « MoDem » (7,9 %),
 29 « UDI Agir et indépendants » (5 %), 104 « Les Républicains » (18 %) et 14 non-inscrits (2,4 %).

NB : ce document doit servir, lors d'une séance d'EMC (enseignement moral et civique) avec une classe de première ES, à une reconstitution d'un débat parlementaire. Le but est de faire comprendre aux élèves le fonctionnement de l'Assemblée nationale, ainsi que les différentes tendances politiques existantes en France.

Le nombre de députés de chaque tendance n'est pas représentatif des résultats électoraux (qui aurait limité le choix à seulement trois ou quatre partis). L'attribution des partis aux élèves a dépendu de leur place dans la salle, sans tenir compte des opinions ni des vœux des-dits élèves, qui doivent jouer le jeu en s'appropriant l'idéologie du parti et l'identité de la circonscription qui leur a été confié. Le but recherché est d'obtenir un maximum de diversité lors du débat.